

Conférence de presse FGA-CFDT

Lundi 8 mars 2021

■ ONF : Non au démantèlement de l'office !

Malgré nos efforts concernant la structuration de la filière de la forêt, centrale dans la lutte pour l'environnement et contre le réchauffement climatique, l'ONF (Office National des Forêts) et ses salariés sont mis au pied du mur face à des contraintes budgétaires drastiques imposées à l'office, sans stratégie de long terme répondant aux enjeux. Les pouvoirs publics restent inflexibles sur un projet de filialisation qui ne résout rien mais qui engendre des difficultés sociales en termes d'emploi, de conditions de travail et de parcours professionnels. Nous avons peur que ce détricotage aboutisse, malgré les fonds attribués par le PLF (projet de loi de finances) et le plan de relance, à une désorganisation de la filière, particulièrement dans le domaine privé concurrentiel, et mène à l'affaiblissement global de la qualité de l'entretien de nos forêts.

Si la situation de l'ONF révèle l'intérêt d'une transparence financière et d'effort sur la gestion comptable, nous rejoignons le diagnostic de **La Cour des comptes**, elle-même, qui pointe du doigt le fait que **la solution ne peut pas être purement comptable**.

L'ONF se révèle être « l'outil sanitaire de la filière forêt », le bras armé du ministère afin de réguler, organiser, contrôler : expertise, conseil, gestion des forêts publiques, travaux et surveillance des ventes de bois.

La FGA-CFDT accueille défavorablement un projet de filialisation prévu par la Direction de l'ONF et les ministères de tutelles, qui ne répond ni à un projet stratégique de long terme et ni à une raison d'être, mais à la seule injonction financière, mettant dans des conditions psychologiques et de travail déplorables des centaines d'ouvriers de l'Office.

Filialiser et faire rentrer les salariés privés de l'ONF dans le secteur concurrentiel n'aura pour effet que la perte des emplois de ces salariés. **Aucune démarche de régulation du marché**

concurrentiel n'est envisagée. Cela restera une stratégie à court terme qui n'amènera rien. La filiale ONF ne pourra pas s'aligner sur les coûts des entreprises privées, amenant perte de qualité, et incohérence des travaux en forêts. L'appel sera donc fait pour nombre de missions à des prestataires privés, sous-traitances diverses aux tarifs les plus bas et à la qualité restant à prouver face aux compétences actuelles des salariés de l'Office.

Cette filialisation pose d'immenses questions :

- **Devenir des travaux en forêt domaniale** pour lesquels l'ONF devrait recourir à une procédure de consultation et d'appel d'offres puisque la filialisation imposerait que les relations entre l'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) ONF et ses filiales soient soumises aux règles de la concurrence générale.
- **Devenir d'une part importante des travaux en forêts de collectivités** et notamment des petits chantiers isolés peu rémunérateurs, voire déficitaires, pour lesquels il n'existe pas d'offres de services de la part du secteur privé.
- **Devenir de la gestion patrimoniale et des missions d'intérêt général (MIG)** dans les nombreux secteurs géographiques où les activités concurrentielles sont si développées que leur filialisation amènerait la gestion patrimoniale et les MIG en dessous du seuil critique de la viabilité opérationnelle. Sont particulièrement concernés les **départements d'Outre-Mer, Alpes, PACA, Occitanie et littoral atlantique.**
- **Devenir des très nombreux personnels** exerçant au quotidien à la fois des missions de service public et des activités concurrentielles.
- **Devenir des domaines d'études et d'expertises** pouvant s'avérer nécessaires à une réflexion sur la sylviculture dans le cadre du changement climatique.

Le dialogue social se doit d'être exemplaire autour de ce projet et devrait être approfondi, minutieux.

Le projet de filialisation sera l'un des éléments centraux du futur contrat Etat/ONF et de son plan stratégique 2021-2025. Il est donc crucial que tout le temps nécessaire lui soit consacré et que les représentants du personnel soient réellement et étroitement associés à la réflexion.

A titre d'exemple, nous constatons avec amertume que l'annonce du projet de filialisation s'est accompagnée de celle de la non-reconduction par l'ONF des dispositifs de Cessation Progressive ou Anticipée d'Activités (CPA et CAA).

2 300 ouvriers forestiers de l'établissement, qui exercent les métiers parmi les plus difficiles et dangereux du monde du travail, sont concernés.

→ Contact : **Franck TIVIERGE**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80